



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Base militaire de Cherbourg

Question écrite n° 25211

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la cohabitation entre la direction et les civils vivant au sein de la base militaire de Cherbourg. L'augmentation des contrôles et des règles de sécurité concernant l'accès à la base sont indispensables. Les familles des soldats sont inquiètes de la mise en place d'un nouveau dispositif qui les a surpris et a entraîné de nouvelles contraintes sans avoir été prévenues préalablement. Sans interférer dans la gestion globale, la prise en compte de leur intérêt semble nécessaire afin de garantir une bonne qualité de vie sur la base pour l'ensemble des soldats présents. Face à cette situation compliquée pour les familles, elle l'interroge sur la possibilité de renforcer le dialogue entre la direction militaire et les familles présentes sur le site, afin notamment de représenter ces civils dans le cadre des décisions concernant les habitations et leur accès.

Texte de la réponse

Compte tenu du contexte sécuritaire, le Gouvernement maintient les mesures Vigipirate au « stade sécurité renforcée, risque attentats ». Le port militaire de Cherbourg est un point d'importance vitale pour les armées en raison de la sensibilité des unités qu'il abrite, et de la présence de membres du personnel du ministère des armées qui y travaillent et qui y vivent parfois avec leurs familles. Cette sensibilité s'est accrue en 2019 avec des mouvements d'éléments combustibles pour le sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) « Suffren », l'arrivée du SNA « Saphir » et le passage sur le dispositif de mise à l'eau du SNA « Suffren ». Elle sera encore renforcée en 2020 avec le début des essais à la mer de ce dernier. Le renforcement de la défense en profondeur de la base navale de Cherbourg était donc une nécessité : elle a conduit notamment à la refonte complète des portes d'accès à cette base. L'augmentation des contrôles et des règles de sécurité est nécessaire à la protection des intérêts de la Nation comme à la sécurité de ses ressortissants. Ces nouvelles règles, qui ont engendré une complexification des accès pour les familles des gendarmes maritimes logés historiquement sur la base, ont fait l'objet de communications internes régulières, et les difficultés rencontrées par les familles ont été prises en compte en concertation avec celles-ci. Des mesures d'assouplissement ont d'ores et déjà été prises en coordination avec le groupement de gendarmerie maritime de Cherbourg. Ainsi, les familles ont la possibilité de recevoir facilement des visiteurs réguliers mais aussi des visiteurs occasionnels grâce à une procédure urgente d'accès exceptionnelle. Enfin, le schéma directeur de la base de défense prévoit un projet de construction de nouveaux logements au profit des gendarmes maritimes de Cherbourg en dehors de la base navale.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25211

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10854

Réponse publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1243